

RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(Mise à jour : 11 février 2019)

Présenté par
le Président de la Commission politique
M. Christophe-André Frassa (France)

À la Commission politique
de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie

Rapport sur les situations politiques

Table des matières

1. Suspension, mise sous observation et alerte	1
Suspension	1
Mise sous observation	1
Alerte.....	2
2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone.....	2
a. Section suspendue.....	3
République arabe syrienne	3
b. Section mise sous observation	6
Burundi.....	6
c. Section sous alerte	8
Cambodge.....	8
d. Autres situations politiques	10
Arménie.....	10
Cameroun	10
Catalogne.....	12
Comores.....	12
Côte d'Ivoire	13
Djibouti	14
Égypte	14
France	15
Gabon	15
Haïti.....	16
Liban	16
Madagascar	17
République centrafricaine	18
République du Congo	21
République démocratique du Congo (RDC)	21
Sahel.....	24
Burkina Faso.....	25
Mali	25
Niger	26

Tchad.....	27
Togo.....	27
e. Veille parlementaire	28
Arménie.....	28
Bosnie-Herzégovine.....	28
Cambodge.....	28
Cameroun	28
Ex-République yougoslave de Macédoine.....	28
Gabon	28
Géorgie	28
Lettonie	28
Luxembourg	28
Madagascar	29
Mali.....	29
Mauritanie	29
Mexique.....	29
Nouveau-Brunswick	29
Nouvelle-Calédonie.....	29
Québec.....	29
République démocratique du Congo.....	29
Rwanda	30
Sénégal	30
Togo.....	30

1. Suspension, mise sous observation et alerte

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est dissous ou privé de ses pouvoirs.

La suspension d'une section de l'APF a pour effets l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'action de coopération et de participer aux différentes réunions. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vue des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Cette mesure remplace la « mise sous observation à titre préventif » utilisée avant l'adoption par l'Assemblée plénière de Luxembourg en juillet 2017 du document *Mécanismes de vigilance démocratique et sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une

période de deux ans et permet à la section concernée d’avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l’APF.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** – La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la Session de l’APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits humains commises. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la Session de l’APF à Québec (2018).

Alerte

L’alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et / ou de violations de valeurs défendues au sein de l’espace francophone afin notamment d’assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d’accompagnement. L’alerte étant purement préventive, elle ne s’accompagne d’aucune sanction.

Actuellement, une seule section est mise sous alerte au sein de notre Assemblée :

- **Cambodge (2018)** - S’inquiétant de la dissolution du principal parti d’opposition cambodgien à l’approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l’APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L’alerte n’entraîne aucune sanction et n’a donc pas à être ratifiée par l’Assemblée plénière.

Récapitulatif du statut des sections de l’APF

	DÉBUT DE LA SUSPENSION	DÉBUT DE LA MISE SOUS OBSERVATION	DÉBUT DE LA MISE SOUS ALERTE
Burundi		Juillet 2015	
République arabe syrienne	Juillet 2011		
Cambodge			Juillet 2018

2. Regard sur les situations politiques dans l’espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l’actualité de l’espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d’ouverture, l’actualité politique ayant retenu l’attention au sein des sections de l’APF. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis la dernière réunion de la Commission politique en juillet 2018, bien que les évènements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième temps sera traitée la situation du Burundi, section mise sous observation depuis juillet 2015. Dans un troisième temps sera abordée la situation du Cambodge, seule section mise sous alerte. Ensuite seront exposés d'autres événements ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois et s'étant produits en Arménie, au Cameroun, en Catalogne, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Djibouti, en Égypte, en France, au Gabon, en Haïti, au Liban, à Madagascar, en Ontario, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) et au Togo. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une quatrième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

a. Section suspendue

République arabe syrienne

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^{ème} Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Mise en contexte

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est transformée en guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien a opposé, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitent le départ du président. Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne est constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes djihadistes, notamment les salafistes du Hayat Tahrir al-Cham (issus de l'ex-Front al-Nosra), réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Le régime de Bachar al-Assad a également combattu l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affrontait en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le Nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, ont combattu l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par

les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – a ainsi été créée pour lutter contre l’EI. À cette mosaïque s’ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l’Iran qui appuient le régime syrien, la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne l’opposition depuis septembre 2016, la coalition internationale menée par les États-Unis qui s’oppose à la fois au gouvernement de Bachar al-Assad et à l’organisation terroriste EI ainsi qu’Israël qui, par des frappes aériennes en territoire syrien, soutient protéger sa frontière contre les activités du Hezbollah libanais.

Depuis quelques mois, les combats se sont achevés dans de nombreuses régions, mais les affrontements se poursuivent dans certaines provinces, notamment l’Idleb. Le régime et ses alliés ont néanmoins commencé les efforts de reconstruction.

Situation humanitaire, droits humains et reconstruction

Le conflit syrien a fait plus de 360 000 morts depuis 2011. Les victimes civiles sont nombreuses et quasi quotidiennes suivant les différents fronts. L’année 2018 a toutefois été la moins meurtrière en Syrie depuis le début du conflit. Selon l’Observatoire syrien des droits de l’Homme (OSDH), près de 20 000 personnes sont mortes au cours des douze derniers mois. Parmi les victimes, on compte plus de 6 500 civils, dont 1 437 enfants. En décembre, le Conseil de sécurité a prolongé d’un an son autorisation d’acheminer de l’aide humanitaire à travers les frontières et les lignes de front. Selon l’ONU, quelque 4,3 millions de personnes ayant besoin d’aide vivent dans des zones non contrôlées par le gouvernement. Parallèlement, les régions reconquises par le régime, comme la Ghouta orientale, manque cruellement de ressources et d’aide. De même, toujours selon l’ONU, sur les plus de 5,6 millions de réfugiés syriens dans la région enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) figure un million d’enfants nés au cours des déplacements de population causés par le conflit. En août, les autorités syriennes ont approuvé la création d’un comité chargé d’organiser le retour au pays des millions de réfugiés.

Depuis le début des hostilités, le conflit syrien a entraîné des destructions estimées par l’ONU à près de 400 milliards de dollars. Au cours de l’été, le gouvernement a annoncé un vaste programme de reconstruction des infrastructures détruites dans les régions reconquises. Près du tiers du budget du gouvernement syrien adopté en décembre est consacré aux projets d’investissement. De nombreuses régions n’ont plus accès à l’eau et à l’électricité depuis plusieurs années et des centaines d’écoles et d’hôpitaux ont été détruits.

Province d’Idleb (Nord-Ouest) et Nord du pays

La province d’Idleb, dans le Nord-Ouest du pays, est l’une des dernières zones échappant toujours au contrôle du régime de Bachar al-Assad. Au cours des dernières années, des dizaines de milliers de rebelles et de civils y ont été transférés depuis des bastions insurgés reconquis par le régime syrien. Le groupe djihadiste Hayat Tahrir al-Cham y contrôle 75 % du territoire.

Depuis août, des raids aériens russes et des bombardements du régime contre des positions rebelles ont entraîné la mort de centaines de personnes, dont au moins une vingtaine d’enfants. Depuis octobre, la province est toutefois l’objet d’un cessez-le-feu précaire négocié par la Russie, allié de Damas, et la Turquie, parrain des rebelles, afin d’éviter une offensive meurtrière du régime comme ce fut le cas à Alep. Or, non seulement la Russie a continué de mener sporadiquement des frappes aériennes dans la

province, mais les groupes rebelles et les djihadistes de Hayat Tahrir al-Cham s'y affrontent également depuis quelques semaines. D'abord limités au district d'Afrin, les combats ont gagné les provinces voisines de Hama et d'Idleb. Au moins 130 personnes seraient mortes au début du mois de janvier. Autrefois alliés contre le régime du Président Bachar al-Assad, ces groupes s'affrontent dans le cadre général d'une lutte d'influence dans la région.

Parallèlement, les tensions continuent dans le Nord du pays entre la Turquie et les Kurdes à la suite des offensives menées par Ankara dans le district d'Afrin en mars dernier. Le gouvernement turc considère les forces kurdes comme des « éléments terroristes ». Face à la menace turque, les Kurdes – qui ont profité du conflit syrien pour étendre leur autonomie dans le Nord du pays – ont demandé l'aide de Damas qui a répondu par l'envoi de troupes en décembre. Il s'agit d'un revirement d'alliances, car les forces du régime et les combattants kurdes s'opposaient au cours des dernières années.

Province de Deir Ezzor (Est)

Depuis septembre, l'alliance militaire arabo-kurde des Forces démocratiques syriennes (FDS), appuyée par les frappes aériennes de la coalition internationale conduite par les États-Unis, mène une offensive contre les derniers bastions de l'EI dans la province de Deir Ezzor, dans l'Est du pays. Plus de 550 combattants des FDS et 950 djihadistes de l'EI ont été tués depuis le début de cette offensive. Malgré des contre-attaques meurtrières de l'EI, les territoires syriens sous son contrôle dans l'Est du pays se limitent maintenant à quelques villages.

Efforts diplomatiques et retrait des États-Unis

L'émissaire de l'ONU pour la Syrie, Staffan de Mistura, a reconnu en décembre son échec à former un Comité constitutionnel chargé d'élaborer une nouvelle Constitution pour la Syrie, les partis étant en désaccord sur la liste des membres du Comité. Le mandat de l'émissaire a pris fin le 31 décembre, un nouvel émissaire, le Norvégien Geir Pedersen, a été nommé. Les pourparlers menés à Astana par la Russie, l'Iran et la Turquie avec le gouvernement et l'opposition au cours de l'automne ont également donné peu de résultats. L'ONU, la Russie, l'Iran et la Turquie se sont toutefois engagés à multiplier les efforts pour organiser à Genève au début de l'année 2019 la première réunion du Comité constitutionnel.

En décembre, le Président des États-Unis, Donald Trump, a annoncé le retrait de Syrie des troupes américaines qui combattent l'EI aux côtés des Forces démocratiques syriennes (FDS). Les succès de la coalition face au groupe terroriste EI justifieraient le départ des soldats américains selon le Président Trump. Les opérations de retrait des troupes n'ont pas encore commencées, le Sénat américain critiquant cette décision du Président.

Élections locales

Malgré la poursuite du conflit, les autorités syriennes ont tenu des élections locales le 16 septembre, les premières depuis 2011. Plus de 40 000 candidats étaient en lice pour 18 478 sièges à pourvoir dans toutes les provinces.

b. Section mise sous observation

Burundi

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2015

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41^{ème} Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. La suspension des activités de coopération institutionnelle a été levée lors de la 44^{ème} Session de l'APF à Québec (2018).

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivie une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. Par la suite, la prolifération des actes de violence s'est poursuivie et les mouvements contestataires populaires ont continué, pour la plupart étouffés violemment par les forces policières. Le gouvernement burundais affirme toutefois depuis le début de l'année 2017 que la crise dans le pays est terminée et que le calme est revenu. Depuis le second semestre de l'année 2017, les actes de violence et l'insécurité ont certes diminué au Burundi par rapport aux années 2015 et 2016, mais il semble que des violations des droits humains soient toujours commises.

En novembre 2017, une délégation du Bureau de l'APF, conduite par son Président, s'est rendue au Burundi à l'invitation de l'Assemblée nationale et du Sénat burundais afin de rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Les membres de la délégation se sont ensuite rendus à Bruxelles afin de rencontrer des représentants de l'opposition en exil. Le rapport de la mission de l'APF a été présenté aux membres du Bureau réunis à Paris en février 2018 et est disponible sur le site internet de l'APF.

Dialogue inter-burundais

La Communauté des États d'Afrique de l'Est (CAE) a mis sur pied un dialogue politique inclusif inter-burundais sous la facilitation de l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa et la médiation du Président ougandais Yoweri Museveni. Le dialogue devait mener à un accord qui assurerait la tenue d'élections crédibles, transparentes et pacifiques en 2020. Bien que le Président Pierre Nkurunziza ait annoncé le 7 juin dernier que son mandat prendrait fin en 2020 et qu'il soutiendrait le nouveau président élu, laissant ainsi entendre qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat, le dialogue inter-burundais tarde à donner des résultats. Le gouvernement burundais refuse toujours de discuter avec certains groupes de l'opposition en exil qu'il accuse d'avoir été impliqués dans la tentative de coup d'État de 2015.

En août, une vingtaine de partis politiques, généralement alliés du pouvoir, ont signé à Kayanza une « feuille de route » proposée par le gouvernement pour la tenue des élections de 2020. Les principales forces d'opposition internes ont dénoncé cette initiative réalisée en parallèle des efforts de dialogue inclusif menés par la facilitation et la médiation de la CAE. Le facilitateur Mkapa a par la suite tenté d'organiser une 5^e et dernière session du dialogue inter-burundais à Arusha en octobre, mais le gouvernement burundais, en désaccord avec la liste des personnalités invitées, a annoncé qu'il n'y

participerait pas. La vingtaine de formations politiques alliées du parti au pouvoir ont également boycotté la réunion. Plusieurs représentants de l'opposition ont néanmoins fait le déplacement à Arusha pour s'entretenir avec le facilitateur. Ce dernier a soumis en novembre au Président Museveni, pour examen par les chefs d'État de la CAE, son rapport final incluant la feuille de route de Kayanza et les propositions de sortie de crise préparées par l'opposition. La présentation du rapport du facilitateur Mkapa devait se faire à l'occasion du 20^e Sommet des chefs d'État de la CAE prévu au cours du troisième trimestre de l'année 2018. Après deux reports, le Sommet s'est finalement tenu à Arusha, au début du mois de février. Le premier Vice-Président Gaston Sindimwo y représentait le Burundi. À l'issue d'une rencontre à huis clos, les chefs d'État ont confié aux présidents ougandais, tanzanien et kenyan le soin de poursuivre le dialogue de sortie de crise, le facilitateur Mkapa ayant quant à lui annoncé son retrait du processus.

Commission d'enquête internationale

La *Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme au Burundi* a publié en septembre dernier un nouveau rapport stipulant que des violations des droits de l'Homme et des appels récurrents à la haine avaient toujours cours en 2018 au Burundi. Les enquêteurs de la Commission, dont l'entrée dans le pays a de nouveau été refusée par les autorités burundaises, ont recueilli les témoignages de Burundais en exil et réfugiés dans les pays voisins. Ces violations seraient commises en majorité par des membres du service national de renseignement, de la police, de l'armée ainsi que par des Imbonerakure (ligue des jeunes du parti au pouvoir).

Les autorités burundaises ont vigoureusement rejeté ce rapport et ont menacé de quitter le Conseil des droits de l'Homme qu'ils jugent politisé. Des milliers de manifestants ont défilé à Bujumbura et dans d'autres villes du pays pour dénoncer le rapport. Les deux chambres du Parlement se sont réunies en congrès pour adopter une déclaration condamnant le rapport. Les trois enquêteurs de la Commission ont ensuite été déclarés *persona non grata* au Burundi. En décembre, le gouvernement burundais a exigé la fermeture du bureau à Bujumbura du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme, avec lequel il avait déjà suspendu la collaboration depuis octobre 2016.

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a, quant à lui, décidé de prolonger d'un an le mandat de la Commission d'enquête. La résolution a été adoptée par 23 voix sur 47.

Parti d'opposition

En septembre, une partie de l'opposition interne burundaise a créé un nouveau parti politique dans la perspective des élections législatives prévues en 2020 et afin de répondre aux nouvelles exigences constitutionnelles. La plupart des parlementaires de l'opposition sont actuellement regroupés au sein d'une coalition d'indépendants. Or, la nouvelle Constitution, adoptée par référendum en mai 2018, ne permet plus aux indépendants de se présenter aux élections. La demande d'agrément de la nouvelle formation politique a toutefois été refusée par les autorités, car « les sigles, emblèmes et devise sont semblables à ceux d'un parti politique déjà agréé ».

ONG internationales

Le 1^{er} octobre, le gouvernement burundais a décidé de suspendre pendant trois mois les activités des ONG internationales dans le pays pour qu'elles se conforment à la nouvelle loi régissant leurs activités, notamment en ce qui concerne leurs finances et leurs quotas ethniques. Au 31 décembre, quelque 84 ONG internationales sur les 140 présentes s'étaient conformés aux exigences de la nouvelle loi. Certaines ONG ont toutefois quitté le pays en raison des exigences d'identifications ethniques demandées. Entre 60 % et 80 % de l'aide allouée au Burundi passerait par les ONG internationales.

Changement de capitale

Le gouvernement burundais a annoncé que la ville de Gitega remplacerait Bujumbura comme capitale du pays. Le projet de loi adopté en décembre fixe la capitale politique à Gitega et la capitale économique à Bujumbura. Les séances du Conseil des ministres se tiennent désormais à Gitega où cinq ministères devaient aussi être établis dès le début de 2019.

c. Section sous alerte

Cambodge

SECTION SOUS ALERTE DEPUIS JUILLET 2018

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition *Cambodia National Rescue Party* (CNRP) a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien, mené par le Premier ministre Hun Sen depuis 34 ans, a resserré l'espace démocratique et a limité la voix de l'opposition. L'un des dirigeants historiques de l'opposition cambodgienne, Sam Rainsy, est en exil depuis 2010 pour échapper à des poursuites judiciaires qu'il dénonce comme politiques. La nouvelle percée du CNRP aux élections municipales de juin 2017 a entraîné un durcissement des positions du gouvernement. En septembre 2018, le chef de l'opposition officielle et leader du CNRP, Kem Sokha, a été arrêté et mis en examen par les autorités cambodgiennes pour « trahison et espionnage ». Plusieurs figures politiques de l'opposition ont ensuite fui en exil et les députés du CNRP ont subi des représailles. Le 16 novembre, le plus haut tribunal du pays a finalement déclaré la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq ans. Le parti a été reconnu coupable de préparer une révolution dans le pays, avec l'appui des États-Unis. Les députés du CNRP ont été destitués.

Élections législatives

La dissolution du CNRP est apparue pour plusieurs observateurs internationaux, dont l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, comme un signe supplémentaire du glissement autocratique du pouvoir

cambodgien. En réaction, les États-Unis et l'Union européenne ont annoncé la suspension de tout soutien à l'organisation des élections législatives cambodgiennes. De son côté, la Chine s'est toutefois engagée à maintenir son soutien au Cambodge pour la tenue du scrutin législatif de juillet, en fournissant notamment une assistance technique et matérielle.

Les élections législatives se sont tenues le 29 juillet dernier. En l'absence de la principale formation politique d'opposition, plusieurs opposants, notamment en exil, ont appelé au boycott du scrutin. La Commission électorale a toutefois mis en garde qu'un tel appel au boycott était interdit et au moins cinq personnes ont ainsi fait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir encouragé l'abstention. 8,3 millions d'électeurs étaient inscrits sur les listes électorales et 80 000 policiers ont été mobilisés afin d'assurer le calme et la sécurité. Outre le Parti du peuple cambodgien (PPC), parti du Premier ministre Hun Sen, une vingtaine de petites formations politiques étaient en lice. Le PCC a obtenu 76,85 % des suffrages et remporté la totalité des 125 sièges de députés, entraînant une Assemblée nationale à parti unique. Selon la Commission électorale, le taux de participation a été de 83 %. L'Union européenne a jugé que les résultats des élections ne représentaient pas la volonté démocratique de l'électorat cambodgien en l'absence de la principale formation politique d'opposition.

La nouvelle Assemblée, avec désormais au pouvoir un parti unique, a siégé pour la première fois le 5 septembre. Le Premier ministre Hun Sen a été reconduit dans ses fonctions par le Parlement.

Sanctions internationales

A la suite du scrutin, les États-Unis ont annoncé de nouvelles sanctions – interdictions de visas – à l'endroit de dirigeants et officiels cambodgiens. De même, l'Union européenne a menacé en octobre de suspendre son accord économique préférentiel avec le Cambodge, un accord bénéficiant principalement aux secteurs textiles dont les exportations vers l'Europe, exemptés de droits de douane, représentent des milliards de dollars.

Libération sous caution d'opposants

A la suite des élections législatives, certains acteurs politiques, opposants et journalistes emprisonnés ont été remis en liberté, graciés par le Roi sur proposition du Premier ministre Hun Sen. En août, deux journalistes de *Radio Free Asia*, qui avaient été incarcérés 10 mois plus tôt pour espionnage, ont été libérés sous caution. De même, 14 opposants emprisonnés depuis plus de 3 ans pour « insurrection » ont été libérés, sur grâce royale.

Le 9 septembre, Kem Sokha, chef du parti d'opposition dissous CNRP et incarcéré depuis septembre 2017, a été libéré sous caution et assigné à résidence « pour des raisons médicales et avec de solides garanties qu'il ne se soustrairait pas à la procédure judiciaire ». Un périmètre de surveillance a été mis en place autour de son domicile qu'il n'est pas autorisé à quitter. Le 13 décembre, les députés du Parlement européen ont adopté une résolution demandant au Cambodge d'abandonner toutes les charges contre Kem Sokha.

De même, le régime de Hun Sen a exprimé une certaine volonté de décrispation de l'espace démocratique. En début d'année, l'Assemblée nationale a amendé la loi sur les partis afin que certains opposants alors interdits d'activités politiques puissent reprendre leur vie politique. Deux anciens hauts dirigeants du CNRP, MM. Kong Korm et Kong Bora, ont ainsi été autorisés par le Roi à exercer de

nouveau des activités politiques le 15 janvier. Le gouvernement a également entamé des discussions pour permettre à certains médias indépendants jusqu'alors soumis à d'importantes pressions de rouvrir leur antenne cambodgienne, notamment *Radio Free Asia*, *Voice of America* et *Cambodia daily*.

d. Autres situations politiques

Arménie

À la suite d'un mouvement de contestation populaire ayant mené à la démission du Premier ministre Serge Sarkissian, le député de l'opposition Nikol Pachinian, tête d'affiche de la contestation, a été élu Premier ministre par le parlement arménien le 8 mai dernier. L'appui populaire au nouveau Premier ministre s'est poursuivi lors des élections municipales d'Erevan le 23 septembre alors que l'alliance politique qu'il conduit a remporté plus de 81 % des suffrages. Or, le Premier ministre Pachinian, qui souhaite mener plusieurs réformes en Arménie afin d'améliorer la gouvernance et lutter contre corruption, était confronté à un parlement encore majoritairement composé de députés issus du parti de l'ancien gouvernement. Afin de pouvoir convoquer des élections législatives anticipées, il a fait le pari de démissionner le 16 octobre dernier, quelques jours après le XVII^e Sommet de la Francophonie organisé à Erevan. Conformément aux règles constitutionnelles arméniennes, le parlement a ensuite été dissous le 1^{er} novembre, n'ayant pu élire un nouveau premier ministre dans les délais prescrits.

Les élections législatives anticipées se sont tenues le 9 décembre. La coalition soutenant Nikol Pachinian a obtenu plus de 70 % des suffrages et 88 sièges sur 132, une majorité au parlement permettant à Nikol Pachinian de reprendre son poste de Premier ministre et d'entamer les réformes promises.

Cameroun

Le Cameroun est actuellement aux prises avec une triple crise : d'abord, l'Extrême-Nord du Cameroun est toujours frappée par les actions terroristes de Boko Haram ; de plus, le pays fait face à une arrivée massive de réfugiés centrafricains dans l'Est, augmentant la pression et les besoins en soutien humanitaire ; enfin, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du pays sont toujours déchirés par des tensions politiques et des violences opposant les communautés anglophones et francophones.

Violences et réfugiés

Bien que l'intensité et la fréquence des violences aient diminué au cours des derniers mois, l'Extrême-Nord du Cameroun est toujours aux prises avec des attaques menées par le groupe terroriste Boko Haram. Une trentaine de personnes ont été blessées lors d'une attentat-suicide à Amchidé le 28 novembre dernier. De même, on compte toujours 238 000 déplacés internes dans la région selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'Extrême-Nord camerounais accueillait également plus de 102 000 réfugiés nigériens fuyant les violences de Boko Haram au Nigéria. 9 000 nouveaux réfugiés sont par ailleurs arrivés en janvier. Quant à l'Est du pays, cette zone est toujours en proie à une importante crise humanitaire. En raison des violences qui sévissent en République centrafricaine depuis 2013, des centaines de milliers de réfugiés centrafricains ont traversé la frontière. Actuellement, l'ONU

dénombrer 272 700 réfugiés centrafricains sur l'ensemble du territoire camerounais, une augmentation de plus de 36 000 personnes depuis l'an dernier. Cette vague de réfugiés pose des défis humanitaires importants, tels que l'hygiène, l'accès à des soins de santé et la distribution de denrées alimentaires. En décembre, le Cameroun et la Banque mondiale ont signé deux accords de financement d'un total de 84 millions de dollars pour aider à l'accueil des réfugiés nigériens et centrafricains.

Tensions dans les régions anglophones

Depuis 2016, les provinces du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont marquées par des fortes tensions opposant les communautés francophones et anglophones. Les revendications séparatistes exacerbent le conflit. Les violences se sont poursuivies au cours des derniers mois entre les forces de l'ordre et les groupes séparatistes anglophones. Selon l'International Crisis Group (ICG), plus de 200 membres des forces de défense et sécurité camerounaises ont été tués dans ce conflit, ainsi que plus de 500 civils. Aucun bilan n'est disponible du côté des séparatistes anglophones. Plusieurs enlèvements ont également eu lieu, notamment dans des établissements scolaires. Le 5 novembre, lors de deux raptés dans le Nord-Ouest, 90 élèves avaient été enlevés puis libérés, possiblement contre rançon. Le 16 janvier, ce sont une trentaine de voyageurs, sur l'axe reliant Buea à Kumba (Sud-Ouest), qui ont été kidnappés. L'ONU indique que plus de 437 000 personnes ont fui leur domicile dans les deux régions.

Le 30 novembre, un Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (CNDDR) a été créé à l'intention des ex-combattants des groupes armés des zones anglophones, mais également de Boko Haram. En décembre, le Président Biya a décidé l'arrêt des poursuites judiciaires engagées contre 289 détenus appréhendés dans le cadre des tensions dans les zones anglophones. Le procès du leader séparatiste anglophone Julius Sisiku Ayuk Tabe a, quant à lui, débuté en janvier.

Élection présidentielle

Malgré les tensions et les violences dans les zones anglophones du pays, l'élection présidentielle s'est tenue le 7 octobre et a reconduit au pouvoir, pour un septième mandat, le Président Paul Biya avec 71 % des suffrages exprimés. À la suite de la proclamation des résultats, des tensions ont éclaté, des conférences de presse ont été interdites, le siège d'un parti d'opposition a été saccagé et une cinquantaine de militants de l'opposition ont été arrêtés. En janvier, le Président Biya a nommé un anglophone, Joseph Dion Ngute, au poste de Premier ministre.

Arrestation de l'opposant Maurice Kamto

Le 29 janvier, le leader du Mouvement pour la reconnaissance du Cameroun (MRC) et candidat défait de l'élection présidentielle Maurice Kamto a été arrêté à Douala, avec plusieurs partisans, après avoir été à l'initiative d'une vague de manifestations contre le pouvoir en place. Il revendique toujours sa victoire dans les urnes depuis la réélection du Président Paul Biya en octobre dernier. Son interpellation a suscité une vague d'indignation du côté de l'opposition. Plusieurs dizaines de manifestants sont parvenus à pénétrer dans les ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin où ils ont saccagé plusieurs bureaux et déchiré des effigies de Paul Biya. Trois jours après son arrestation, les autorités camerounaises ont divulgué les huit infractions retenues contre Maurice Kamto, parmi lesquels figurent : hostilité contre la patrie, trouble à l'ordre public et incitation à l'insurrection.

Catalogne

Depuis plus d'un an, la Catalogne est le théâtre d'une crise politique provoquée par les démarches des autorités catalanes pour accéder à l'indépendance vis-à-vis de l'Espagne. À la suite du référendum sur l'autodétermination de la Catalogne organisé par le gouvernement catalan le 1^{er} octobre 2017 et la déclaration d'indépendance adoptée par le parlement catalan quelques semaines plus tard, la Cour constitutionnelle, qui avait déjà déclarée inconstitutionnelle la consultation référendaire, a déclaré nulle la déclaration d'indépendance. Appliquant l'article 155 de la Constitution espagnole, le gouvernement de Madrid a mis la région sous tutelle, destitué le pouvoir exécutif régional et dissout le parlement catalan.

Au lendemain du référendum, des poursuites ont été lancées par la justice espagnole contre le chef de la police catalane et des responsables indépendantistes dans le cadre d'une « enquête pour sédition ». Un mandat d'arrêt européen a également été lancé par la justice espagnole contre l'ex-Président catalan et ses ex-ministres exilés à Bruxelles. Au printemps 2018, plusieurs autres démarches judiciaires visant les indépendantistes ont eu lieu. Le 23 mars, la Cour suprême a ordonné la détention inconditionnelle de l'ex-Présidente du Parlement de Catalogne Carme Forcadell. Son procès, ainsi que celui de 11 autres dirigeants indépendantistes, s'est ouvert le 12 février dernier. Le parquet général a requis 17 ans d'emprisonnement pour l'ancienne présidente accusée de délit de « rébellion ».

Au cours des derniers mois, le Président indépendantiste catalan Quim Torra et le nouveau chef du gouvernement espagnol Pedro Sanchez, ainsi que leurs représentants, se sont entretenus à quelques reprises, témoignant d'une certaine décrispation du conflit, malgré des désaccords nets et des tensions toujours très fortes. Cette ouverture repose entre autres sur le besoin qu'a le gouvernement Sanchez, minoritaire au parlement, de conserver l'appui des députés indépendantistes siégeant à Madrid pour obtenir une majorité. Or, le dialogue demeure difficile et les positions diamétralement opposées : la volonté d'indépendance pour le gouvernement catalan, l'opposition à tout référendum d'autodétermination pour le gouvernement espagnol. Le gouvernement Sanchez a proposé aux Catalans un référendum sur un nouveau statut comportant davantage d'autonomie, mais rejette la demande de Barcelone pour tout référendum d'autodétermination. En octobre, le Président catalan avait demandé sans succès à son homologue espagnol la mise en place d'une médiation internationale. De nouvelles rencontres ont eu lieu en début d'année afin de mettre en place une table de négociations.

Le 1^{er} octobre 2018, un an après la tenue du référendum d'autodétermination interdit par Madrid, quelque 180 000 personnes, selon la police municipale, aurait défilé dans les rues de Barcelone. Des heurts entre les militants indépendantistes radicaux et les forces de l'ordre ont été signalés. Le 10 février 2019, environ 45 000 manifestants se sont réunis à Madrid, répondant à l'appel de la droite espagnole, pour protester contre la politique de dialogue mise de l'avant par le gouvernement socialiste de Pedro Sanchez avec les sécessionnistes catalans. Cette mobilisation est intervenue la veille du début du procès des dirigeants indépendantistes catalans.

Comores

Le 30 juillet dernier, le projet de révision constitutionnelle, qui permettra au Président Azali Assoumani de se présenter à un second mandat consécutif, a été approuvé par référendum avec plus de 92 % des

suffrages exprimés. Fortement critiquée par l'opposition qui a boycotté le scrutin, cette réforme constitutionnelle abolira la Cour constitutionnelle et mettra fin à la règle de la présidence tournante entre les îles qui prévalait au sein de l'Union des Comores depuis 2001. Des dizaines d'opposants contestant la réforme ont par la suite été arrêtés sous des accusations diverses, principalement de complot contre l'État. Face à la dégradation des relations entre le pouvoir et l'opposition, un dialogue inter-comorien a été mis en place en septembre à l'initiative de l'Union africaine afin de jeter les bases d'un processus électoral inclusif à l'approche de l'élection présidentielle anticipée prévue le 24 mars et le 21 avril 2019. Or, une partie de l'opposition et de la société civile a quitté la concertation en octobre, exigeant des mesures de décrispation préalables, dont la libération des personnes incarcérées depuis le référendum. Les tensions se sont davantage cristallisées à la suite de la levée de l'immunité parlementaire de trois députés de l'opposition. Parallèlement, des affrontements violents entre des militants de l'opposition et les forces de l'ordre ont fait au moins trois morts en octobre. Le 23 janvier, date limite pour le dépôt des candidatures à l'élection présidentielle, 20 dossiers avaient été déposés à la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Côte d'Ivoire

Le 10 janvier dernier, le député Jacques Ehoua, récemment élu maire du Plateau, a été inculpé pour détournement de fonds, blanchiment, faux et usage de faux, des accusations qu'il réfute. Dans la foulée, le Procureur de la République a demandé la levée de son immunité parlementaire pour procéder à son arrestation. Or, le 16 janvier, le Bureau de l'Assemblée nationale a voté contre la levée de l'immunité du député Ehoua. La veille, un autre député, l'ancien ministre Alain Lobognon, a été incarcéré dans le cadre d'une procédure en flagrant délit pour divulgation de fausses nouvelles, à savoir l'annonce à tort sur Twitter de l'émission d'un mandat d'arrêt contre Jacques Ehoua. Son arrestation a eu lieu en dépit de son immunité parlementaire, le Bureau de l'Assemblée nationale s'étant positionné pour la fin des procédures judiciaires à l'encontre du député Lobognon et contre la levée de son immunité. Attachée au principe d'immunité parlementaire, tel que prévu dans la Constitution ivoirienne, l'APF a appelé, dans un communiqué de presse publié le 18 janvier, au respect constitutionnel de l'immunité parlementaire en Côte d'Ivoire et à la nécessité de se conformer à la décision du Bureau de l'Assemblée nationale. Le 29 janvier, au terme d'un procès tendu, le député Lobognon a été condamné à un an de prison ferme, le Procureur ayant soutenu que le flagrant délit permettait de passer outre l'immunité parlementaire qui protège les députés.

Parallèlement, dans un rapport publié le 11 février dernier, l'ONG Amnesty international a, quant à elle, dressé un bilan sévère des atteintes aux libertés d'expression en Côte d'Ivoire à l'approche de l'élection présidentielle de 2020, notamment la détention de journalistes et de blogueurs ainsi que le harcèlement judiciaire à l'endroit d'opposants politiques.

Par ailleurs, l'ancien Président Laurent Gbagbo a été acquitté le 15 janvier, en première instance, par les juges de la Cour pénale internationale (CPI). Il faisait face à des accusations de crimes contre l'humanité dans le cadre des violences postélectorales de 2010-2011. Le 1er février, les juges ont ordonné sa libération conditionnelle. Le 5 février, un cortège d'une centaine de manifestants, principalement des femmes, ont exprimés leur colère dans les rues d'Abobo (Côte d'Ivoire) où une marche de femmes opposées à Laurent Gbagbo avait été violemment réprimée en 2011. La procureure

de la CPI a indiqué qu'elle pourrait faire appel de son acquittement. Laurent Gbagbo doit d'ici là demeurer en territoire belge, la Belgique ayant accepté de l'accueillir. Entretemps, dans le cadre du processus de réconciliation nationale, soixante-dix personnalités exilées, dont cinq anciens ministres du dernier gouvernement de Laurent Gbagbo, sont rentrées à Abidjan.

Le 8 février dernier, lors d'une session extraordinaire du parlement, le Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, a annoncé sa démission de la présidence qu'il occupait depuis 2012. Il conserve néanmoins son poste de député.

Djibouti

La région côtière d'Obock au Djibouti est devenue au cours des dernières années une zone de transit de flux migratoires importants. La guerre civile au Yémen a entraîné la multiplication des bateaux de migrants dans le détroit de Bab al-Mandeb, une route maritime déjà empruntée par les bateaux de migrants se dirigeant vers la péninsule arabique en provenance d'Éthiopie, d'Érythrée et de Somalie. Entre octobre et novembre 2018, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a comptabilisé environ 18 000 passages sur cette route migratoire où les traversées sont souvent périlleuses. Selon l'OIM, 300 à 400 personnes passeraient illégalement la frontière du Djibouti chaque jour. Au moins 58 migrants sont morts noyés et des dizaines de personnes ont disparues lors du naufrage sur la côte djiboutienne de deux embarcations le 29 janvier 2019.

Égypte

Depuis quelques années, l'Égypte est le théâtre d'attentats djihadistes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité. En février 2018, les autorités égyptiennes ont lancé l'Opération Sinaï 2018 afin de combattre les groupes djihadistes dans le Delta du Nil et le Sinaï. Selon les chiffres officiels, l'Opération Sinaï 2018 aurait entraîné la mort, au cours de la dernière année, de plus de 550 djihadistes présumés, généralement issus de branches locales du groupe terroriste État islamique (EI). Une quarantaine de militaires ont également perdu la vie lors de ces opérations.

Malgré les résultats de l'Opération Sinaï 2018, les attentats meurtriers demeurent fréquents sur le territoire égyptien. Les communautés coptes sont particulièrement touchées. Le 2 novembre, 7 fidèles coptes ont été tués par des hommes armés à 200 km de la capitale. Un engin explosif placé devant une église copte du Caire a également tué un policier le 5 janvier. Par ailleurs, le 28 décembre, trois touristes vietnamiens et leur guide égyptien ont été tués dans l'explosion d'une bombe artisanale au passage de leur autocar près du Caire.

Sur le plan des droits humains, le gouvernement a annoncé le 29 août la création d'un haut comité permanent des droits de l'Homme chargé « de traiter et de répondre aux allégations formulées à l'encontre de l'Égypte ». Le pays fait souvent l'objet de critiques par des ONG de défense des droits humains. Amnesty International a par exemple condamné l'arrestation d'une vingtaine d'avocats et militants des droits de l'Homme en novembre. Depuis l'automne 2018, on note également une intensification des arrestations visant les personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres) ou

défendant les droits des personnes LGBT. En janvier, un présentateur d'une émission télévisée a été condamné à une peine d'un an ferme de prison pour avoir interviewé un homosexuel en 2018. Enfin, au cours de l'automne, au moins 140 personnes ont été condamnées à la peine de mort pour différents motifs, dont 75 personnes accusées d'avoir tué des policiers lors des émeutes du Caire en août 2013.

France

La France connaît actuellement une importante mobilisation sociale connue sous le nom de « Mouvement des gilets jaunes », du nom des vestes de haute sécurité portées par les protestataires. D'abord motivé par le rejet de la hausse de la taxe sur les carburants, le mouvement s'est transformé en une protestation plus généralisée contre le lourd fardeau fiscal supporté par la classe moyenne. Depuis novembre dernier, des manifestations se déroulent chaque samedi dans plusieurs villes françaises, entraînant régulièrement des heurts violents avec les forces de l'ordre. Des blocages d'axes routiers et de ronds-points ont également eu lieu en région. En réponse aux manifestants, le Président Emmanuel Macron a annoncé le 10 décembre certaines mesures économiques et sociales, dont l'augmentation du revenu des travailleurs payés au salaire minimum (SMIC) et la défiscalisation des heures supplémentaires. Un « grand débat national » est également mis en place de décembre à avril et a pour objectif de consulter les Français sur quatre grands thèmes, soit la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et les services publics, la transition écologiques, la démocratie et la citoyenneté. Le 5 février, les députés ont adopté en première lecture un projet de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner les auteurs. Surnommé « loi anticasseurs », le texte doit maintenant être étudié par le Sénat.

Gabon

Alors que le Président Ali Bongo était en convalescence à l'étranger depuis plus de deux mois, une tentative de coup d'État, qui n'a duré que quelques heures, a eu lieu au Gabon le 7 janvier dernier. Une dizaine de militaires ont pris le contrôle de la Radio-Télévision nationale pour y diffuser un message appelant à un soulèvement et annonçant la mise en place d'un conseil nationale de restauration de la démocratie. L'intervention rapide des forces de sécurité a permis l'interpellation de huit des mutins. Deux ont été tués.

Par ailleurs, après plusieurs reports ayant mené la Cour constitutionnelle à dissoudre l'Assemblée nationale en avril dernier, le premier tour des élections législatives a finalement eu lieu le 6 octobre. Le Parti démocratique gabonais (PDG), actuellement au pouvoir, a remporté 74 des 143 sièges dès le premier tour. Le taux de participation s'est élevé à 58,63 %. Un second tour a eu lieu le 27 octobre pour 61 circonscriptions. Enfin, une partie de l'opposition gabonaise, contestant toujours l'élection du Président Bongo, a critiqué le déroulement et les résultats de ces élections législatives.

Haïti

En juillet dernier, plusieurs manifestations d'envergure se sont tenues à Port-au-Prince et dans les principales villes du pays afin de s'opposer à la hausse annoncée des tarifs des carburants. Les autorités avaient décidé d'augmenter le prix de l'essence de 38 %, celui du diesel de 47 % et celui du kérosène de 51 % à compter du 7 juillet. Selon le gouvernement, cette mesure visait à respecter l'accord-cadre signé avec le Fonds monétaire internationale (FMI) quelques mois plus tôt et impliquant la cessation de la subvention publique des produits pétroliers, source conséquente du déficit budgétaire de l'État. Alors que certaines manifestations ont mené à des violences meurtrières et à des pillages, – plusieurs compagnies aériennes ayant même annulé leurs vols vers Port-au-Prince – le Président de la Chambre des députés a appelé le gouvernement à revenir sur sa décision. Le 7 juillet, la hausse annoncée des produits pétroliers a finalement été suspendue. Une semaine plus tard, le Premier ministre Jack Guy Lafontant a annoncé sa démission et a été remplacé le 6 août par Jean-Henry Céant. Ce dernier a annoncé la composition de son gouvernement le 5 septembre et a reçu le vote de confiance du Parlement à la mi-septembre.

Au cours de l'automne, des manifestations contre la corruption se sont toutefois poursuivies dans les principales villes du pays, menant parfois à des affrontements violents avec les forces de l'ordre. Les milliers de manifestants réclament notamment des sanctions contre les auteurs de malversations financières dans la gestion du fonds « PetroCaribe ». Initié par l'ancien président vénézuélien Hugo Chavez, le fonds « PetroCaribe » permettait à plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'acquérir des produits pétroliers à un coût avantageux et de rembourser le prêt sur 25 ans à un taux d'intérêt de 1 %. Précédemment, en 2016 et en 2017, deux enquêtes du sénat haïtien sur le mauvais usage de ce fonds avaient ciblé une douzaine d'anciens ministres du parti actuellement au pouvoir, mais les rapports n'ont toujours pas été suivis de poursuites judiciaires. En septembre, le Premier ministre Céant s'est engagé à faire la lumière sur la gestion du fonds.

Le 31 janvier 2019, la Cour supérieure des comptes a déposé devant le Parlement haïtien son rapport sur la gestion du fonds « Petrocaribe ». Le document de 288 pages dévoile une gestion incontrôlée et opaque d'environ 2,5 milliards de dollars de fonds prêtés par le Venezuela. De nombreux manquements, incluant de graves soupçons de fraudes et de favoritisme, auraient été commis par des ministres de six gouvernements haïtiens depuis 2008. Le 4 février, le Premier ministre Céant a annoncé que le gouvernement entamait des poursuites judiciaires pour dilapidation de fonds publics. Des milliers de personnes ont à nouveau manifesté dans les rues de Port-au-Prince, le 7 février, faisant au moins deux morts et 14 policiers blessés. Quatre jours plus tard, les activités étaient toujours paralysées dans la capitale haïtienne, où les opposants radicaux ont causé d'importants dommages matériels.

Liban

Après les élections législatives du 6 mai dernier et la reconduction de Saad Hariri au poste de Premier ministre, le Liban s'est retrouvé dans l'incapacité, depuis maintenant plus de 9 mois, de constituer un nouveau gouvernement. Pays aux équilibres fragiles, les négociations entre le Premier ministre Hariri, le mouvement chiite Hezbollah et certains députés sunnites opposés au Premier ministre sont bloquées par des désaccords sur la répartition des postes. Or, l'enlisement actuel retarde le déblocage des aides

internationales de 11,5 milliards de dollars accordées au Liban par ses partenaires lors des conférences des bailleurs de fonds tenues en mars et en avril. Les montants promis sont essentiellement affectés à des projets spécifiques d'infrastructures, mais ces projets ne peuvent être démarrés avant qu'un gouvernement ne les entérine.

S'agissant des réfugiés, le Liban demeure malgré lui tributaire du conflit syrien. Alors que la population libanaise est estimée à cinq millions d'habitants, près d'un million de réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR) – auxquels se rajoutent plusieurs centaines de milliers de réfugiés non enregistrés et de réfugiés palestiniens – cohabitent avec la population libanaise. Cette situation provoque un déséquilibre social et économique au sein du pays qui doit conjuguer avec le risque de formation de cellules terroristes dans les camps de réfugiés. Bien que les efforts d'accueil du Liban soient louangés par la communauté internationale, plusieurs voix s'élèvent dans le pays pour dénoncer le fardeau socioéconomique qu'ils représentent pour un État aux ressources limitées.

Madagascar

L'automne dernier avait lieu l'élection présidentielle à Madagascar, un pays qui par le passé a connu plusieurs épisodes électoraux difficiles et mouvementés. Au printemps, l'adoption de projets de lois électorales avait d'ailleurs entraîné des tensions politiques importantes entre le pouvoir et l'opposition.

En août, la Haute Cour constitutionnelle a annoncé avoir reçu 46 candidatures pour l'élection présidentielle. 36 ont été jugées recevables, dont celles des trois derniers chefs de l'État, soit le Président sortant Hery Rajaonarimampianina, ainsi que ses prédécesseurs Andry Rajoelina (2009-2014) et Marc Ravalomanana (2002-2009). Respectant la Constitution du pays, le Président sortant a présenté sa démission le 7 septembre, soit deux mois avant la date prévue du premier tour, afin de s'engager dans sa campagne pour un deuxième mandat. Le premier tour du scrutin s'est déroulé le 7 novembre dans le calme. Selon la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les deux anciens présidents, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, sont arrivés en tête du premier tour avec respectivement 39 % et 35 % des suffrages exprimés. Les deux candidats se sont ensuite affrontés lors du second tour le 19 décembre. Suivant les résultats de la CENI, validés par la Haute Cour constitutionnelle, Andry Rajoelina a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle avec 55,66 % des voix. Malgré les contestations de certains candidats et les requêtes déposées devant la Haute Cour constitutionnelle, les observateurs internationaux ont notés peu d'irrégularités et ont salué le bon déroulement de l'élection. La mission d'observation électorale de la Francophonie, qui s'est rendue à Madagascar pour les deux tours de l'élection, était d'ailleurs conduite par le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Philippe Courard.

Pour la première fois de leur histoire récente, les Malgaches vivent une alternance démocratique et une passation pacifique du pouvoir entre deux présidents. Le candidat défait Marc Ravalomanana a pour sa part concédé sa défaite et félicité publiquement le gagnant. Au cours du mois de janvier, le Président Rajoelina a prêté serment, devant une foule de près de 40 000 personnes, et a reconduit Christian Ntsay dans ses fonctions de Premier ministre.

Quelques jours plus tard, le conseil de gouvernement a adopté le décret de convocation des électeurs pour les prochaines élections législatives prévues le 27 mai 2019. Le calendrier a été proposé par la Commission électorale nationale indépendant (CENI). Le mandat des députés a pris fin le 5 février. Les députés et sénateurs ont ensuite entériné le projet de loi permettant au Président de la République de légiférer par voie d'ordonnance jusqu'à la mise en place de la nouvelle Assemblée.

Ontario

Le gouvernement de l'Ontario, une province canadienne à majorité anglophone, a annoncé des coupures importantes dans les services aux francophones lors de sa mise à jour économique en novembre dernier. Non seulement le gouvernement a mis fin au financement du projet d'université francophone de l'Ontario, un projet qui avait fait l'objet d'une loi adoptée en décembre 2017 et devait accueillir ses premiers étudiants dès 2020, mais encore il a annoncé l'abolition du Commissariat aux services en français, un organisme ayant pour mandat de s'assurer du respect des droits des francophones. Seul le volet de traitement des plaintes était transféré au bureau de l'ombudsman. Une aide financière de 2,9 millions de dollars promise par le précédent gouvernement pour un théâtre francophone a également été annulée.

Ces mesures visant spécifiquement les francophones de l'Ontario ont soulevé l'ire de la Francophonie canadienne qui s'est mobilisée pour dénoncer ces décisions. Une députée ontarienne du parti au pouvoir, Amanda Simard, a fortement critiqué ces coupures et a quitté son groupe parlementaire pour siéger comme indépendante. Avant son départ, la députée Simard était adjointe parlementaire de la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario.

Cherchant à apaiser la colère des francophones, le Premier ministre ontarien a décidé de recréer un ministère des Affaires francophones – lequel avait été aboli à son arrivée au pouvoir – et de nommer un conseiller politique aux affaires francophones au sein de son cabinet. Ces mesures n'ont pas apaisé la grogne des Franco-Ontariens qui ont manifesté dans une quarantaine de villes le 29 novembre.

République centrafricaine

La République centrafricaine connaît une recrudescence d'affrontements entre groupes armés qui se disputent des ressources naturelles, principalement minières, et des zones d'influence, en prétendant assurer la défense de populations et de communautés locales. Les forces de sécurité centrafricaines et les casques bleus sont aussi régulièrement visés. Le nombre de réfugiés et de déplacés a de nouveau augmenté et la situation humanitaire est alarmante. Quant au processus de paix et de réconciliation chapeauté par l'Union africaine, il tarde à donner des résultats.

Violences et affrontements

Opposant initialement des milices anti-Balaka à des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka, les conflits en Centrafrique se sont complexifiés au cours des dernières années : les affrontements sont non seulement entre groupes armés dits anti-Balaka et ex-Séléka, mais aussi régulièrement entre factions rivales d'un même mouvement pour la mainmise sur un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De

nouveaux groupes armés autoproclamés d'« autodéfense » sont ainsi apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

Au cours des derniers mois, les combats se sont multipliés principalement dans le centre du pays. A la mi-novembre, la ville d'Alindao a été le théâtre d'affrontements meurtriers entre miliciens de factions rivales, entraînant selon l'ONU la mort d'au moins 60 personnes, dont de nombreux civils. D'autres sources évoquent un bilan beaucoup plus élevé. L'église, le couvent et un important camp de déplacés ont été brûlés et plus de 20 000 personnes ont fui. Le gouvernement centrafricain a décrété trois jours de deuil national. Toujours au centre du pays, la ville de Bambari a connu une résurgence des attaques des groupes armés contre la MINUSCA et les forces de l'ordre. Deux policiers ont été tués et une trentaine de personnes blessées le 10 janvier dernier. De même, après une période de calme relatif, les tensions ont repris en septembre à Bria, dans le centre-est, où une myriade de groupes armés s'affronte dans cette capitale du diamant. Au moins une trentaine de civils d'un camp de déplacés ont été tués. Au début du mois de janvier, des combats faisant au moins 10 morts ont également été enregistrés à Bakouma, dans le sud-est du pays, où les groupes armés se disputent le contrôle d'un gisement d'uranium. Des centaines de civils ont pris la fuite. Plusieurs autres régions ont aussi subi des violences au cours des derniers mois, notamment les villes de Batangafo (Nord) et Zémio (Sud-Est).

L'émissaire de l'ONU pour la Centrafrique, Parfait Onanga-Anyanga, a admis en novembre que la MINUSCA était incapable de prévenir ces violences en raison d'effectifs limités dans certaines régions. La MINUSCA fait l'objet de critiques sévères, voire d'accusations d'inactions par les populations locales. Lors d'un discours à la nation prononcé en janvier, le Président Faustin Archange Touadera a indiqué que la formation des Forces armées centrafricaines (FACA) et leur déploiement constituaient une priorité de son gouvernement pour l'année 2019. De son côté, l'Union européenne a annoncé qu'elle élargissait et étendait jusqu'en septembre 2020 sa mission militaire de formation en Centrafrique. Un montant de 38 millions d'euros sera investi pour reconstruire les forces de sécurité intérieure, la justice et l'état civil.

Enfin, le quartier PK5 de Bangui a connu de nouveaux épisodes de violence. Une douzaine de personnes ont été tuées et une vingtaine blessées dans des attaques menées à la fin du mois de novembre et au début du mois de janvier.

Situation humanitaire et déplacés

La situation humanitaire en Centrafrique est extrêmement préoccupante. Un rapport de l'UNICEF publié le 30 novembre indique que deux enfants centrafricains sur trois, soit 1,5 million d'enfants, ont besoin d'une assistance humanitaire, un chiffre en hausse depuis cinq ans. De même, près de deux millions de personnes sur les 4,5 millions d'habitants nécessitent une « action alimentaire urgente » selon l'ONU, une situation s'étant grandement dégradée depuis 2014. Certaines préfectures seraient même confrontées à des risques de famine : pour la première fois plusieurs régions dans l'Est et le centre du pays se trouvent déjà en phase 4 d'insécurité alimentaire, soit en phase d'urgence sur une échelle de 5, dont le dernier niveau correspond à la famine. Or, le programme international de réponse humanitaire pour la Centrafrique continue d'être sous-financé. En dépit de l'aggravation de la crise, le financement

et l'attention de la communauté internationale demeure faible. Le *Plan de réponse humanitaire 2017* de l'ONU n'a été financé qu'à hauteur de 38 %, rendant dès lors son efficacité et son opérationnalisation sur le terrain très difficiles. Quant au *Plan de réponse humanitaire 2018* pour lequel l'ONU tentait de rattraper le retard, il prévoit un investissement de 515,6 millions de dollars, mais n'a été financé qu'à hauteur de 240,6 millions de dollars, rendant récurrent le sous-financement.

De plus, la présence de groupes armés dans certaines villes et camps de déplacés compromet le travail des organisations humanitaires qui se voient limitées dans leurs activités et, surtout, menacées physiquement. L'ONU souligne ainsi une multiplication en 2018 des « incidents » contre les organisations humanitaires : vols, braquages, pillages des locaux des ONG, mais également attaques contre les travailleurs humanitaires. Cette violence ciblée, offrant des opportunités financières aux groupes armés, a entraîné une dégradation des conditions sécuritaires pour les travailleurs humanitaires et la suspension des activités de certaines ONG. La demande d'aide humanitaire est intensifiée par les déplacements forcés des populations. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), en date du 31 octobre 2018, on comptait en Centrafrique 636 450 déplacés à l'intérieur du pays et plus de 574 640 réfugiés dans les pays limitrophes.

Politique et processus de paix

Depuis le début de la crise, pas moins de 7 accords de paix avec les groupes armés ont été signés sans néanmoins permettre la fin des conflits. Depuis juillet 2017, l'Union africaine, soutenue par l'ONU et les principaux partenaires de la Centrafrique, pilote une initiative de paix et de réconciliation afin de faciliter le dialogue et la négociation entre le gouvernement et les 14 groupes armés. En août, ces derniers ont préparé avec les émissaires de l'Union africaine une liste de 104 revendications, prérequis à une cessation des hostilités. La question de l'amnistie générale réclamée par les groupes armés, mais refusée par les autorités, était un point de désaccord majeur. Parallèlement aux efforts de l'Union africaine, la Russie tente également depuis plusieurs mois de conduire une offensive diplomatique en multipliant les médiations avec les groupes armés, mais jusqu'ici sans résultats tangibles malgré la signature de déclarations. Très engagée en Centrafrique depuis un an, la Russie a obtenu de l'ONU l'autorisation d'y livrer des armes pour l'armée nationale en dépit de l'embargo en cours depuis 2013. La France a également annoncé en novembre la livraison d'armes pour appuyer les forces de sécurité.

De nouveaux pourparlers de paix ont débuté le 24 janvier dernier à Khartoum (Soudan) sous l'égide de l'Union africaine et de l'ONU. Malgré l'absence de certains groupes armés, au terme de dix jours de négociations, les parties ont apposé le 5 février 2019 leurs paraphe sur un nouvel accord de paix – le huitième – nommé « Accord politique pour la paix et la réconciliation ». Parmi les principaux points de l'Accord, on note « la dissolution intégrale des groupes armés sur toute l'étendue du territoire national », la mise en place d'un gouvernement inclusif comprenant des représentants issus des groupes armés, la création d'unités militaires mixtes FACA / MINUSCA / groupes armés, ainsi qu'une décentralisation avec transfert de compétences et de ressources. Les groupes armés se sont par ailleurs engagés à « participer pleinement » au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et à « bannir toute velléité d'accession ou de conservation du pouvoir par la force ».

Sur le plan politique, le Président de l'Assemblée nationale, Karim Meckassoua, a été destitué par l'Assemblée le 26 octobre. La semaine précédente, 95 députés avaient déposé une pétition réclamant

sa destitution pour différents manquements. Ses détracteurs évoquaient une « opacité dans la gestion financière » de l'Assemblée. Quelques jours plus tard, Laurent Ngon-Baba, du groupe parlementaire de la présidence, a été élu président.

République du Congo

Depuis la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso en mars 2016, une crise sécuritaire et politique sévit dans la région du Pool, au sud du pays. Les autorités congolaises attribuent les actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, qui était recherché par un mandat d'arrêt depuis avril 2016, après avoir attaqué le sud du pays au lendemain de l'élection présidentielle. La justice congolaise a levé le 27 juillet dernier le mandat d'arrêt contre le Pasteur Ntumi, une mesure prévue à l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités signé par le gouvernement et les rebelles de la région le 23 décembre 2017. Le Pasteur Ntumi a rencontré en août le comité mixte paritaire chargé de mettre en œuvre l'accord et a accepté le principe du désarmement. Un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) a débuté en septembre. La République du Congo et les Nations Unies ont annoncé qu'ils consacraient 12,6 millions d'euros à la démobilisation des rebelles. En décembre, des plateformes de dialogues intercommunautaires ont été lancées par le gouvernement congolais, avec l'appui des Nations Unies. Ces plateformes, opérationnelles depuis janvier, seront éventuellement installées dans 13 districts du Pool et ont pour objectif de renforcer la paix acquise par le maintien du dialogue. Malgré les succès de l'accord de paix, les défenseurs des droits humains dénoncent le régime d'impunité accordé aux rebelles signataires de l'accord.

République démocratique du Congo (RDC)

La dernière année a bien sûr été marquée en République démocratique du Congo (RDC) par la tenue de l'élection présidentielle, repoussée depuis 2016. Parallèlement, la situation sécuritaire demeure préoccupante, plusieurs provinces restent en proie à la violence et à l'insécurité, principalement dans l'Est du pays, zone qui a également été affectée par une nouvelle épidémie d'Ebola.

Élections présidentielle, législatives et provinciales

Alors que l'échéance du mandat du Président Joseph Kabila était prévue le 19 décembre 2016, l'élection présidentielle n'a pu être tenue à l'automne 2016, entraînant de fortes tensions politiques et sociales. Après plusieurs efforts de dialogue, un accord politique a été signé le 31 décembre 2016, sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Suivant cet Accord dit de la Saint-Sylvestre, de nouvelles élections devaient avoir lieu avant la fin de l'année 2017. Après de nouvelles négociations, la date du 23 décembre 2018 a été retenue pour la tenue des élections présidentielle, législatives et provinciales, ainsi organisées en une seule séquence.

21 candidats étaient officiellement en lice pour l'élection présidentielle. Le Président Joseph Kabila avait annoncé en août que, conformément à la Constitution congolaise, il ne briguerait pas un troisième mandat. Il a plutôt soutenu Emmanuel Ramazani Shadary, ancien ministre de l'Intérieur, candidat

désigné du parti présidentiel (PPRD). Du côté de l'opposition, la candidature de l'ancien Vice-Président Jean-Pierre Bemba, acquitté en juin en appel par la Cour pénale internationale (CPI), a été jugée irrecevable par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). De même, l'opposant Moïse Katumbi a été incapable, malgré plusieurs tentatives, de rentrer au pays pour déposer sa candidature. Parmi les principaux candidats de l'opposition, on notait ainsi Vital Kamerhe, l'ancien président de l'Assemblée nationale passé à l'opposition, et Félix Tschisekedi, président du parti historique d'opposition UDPS. Or, après plusieurs négociations tenues à Genève en novembre, les principaux leaders de l'opposition ont désigné le député Martin Fayulu comme candidat unique de l'opposition. Par la suite, Félix Tschisekedi et Vital Kamerhe ont rejeté cet accord, ce dernier se rangeant finalement derrière la candidature de Tschisekedi. La campagne électorale a débuté le 21 novembre et s'est déroulée relativement dans le calme, des violences avec les forces de l'ordre ont toutefois eu lieu lors de certains rassemblements de l'opposition et des heurts entre partisans du pouvoir et de l'opposition ont fait un mort et plus de 80 blessés dans le Kasai le 16 décembre.

Le gouvernement congolais a choisi de ne pas solliciter d'appuis financiers et logistiques de ses partenaires internationaux pour la tenue des élections. Des observateurs de l'Union africaine, de la Communauté des États d'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont été invités. Au début du mois d'octobre, 15 membres du Conseil de sécurité de l'ONU se sont rendus à Kinshasa afin de rencontrer les autorités congolaises et les représentants de la CENI pour discuter de la logistique électorale. La question des « machines à voter », écrans tactiles pour imprimer les bulletins dans les bureaux de vote, est demeurée un écueil pour plusieurs candidats et observateurs internationaux. Des manifestations ont eu lieu en octobre dans plusieurs villes pour s'opposer à l'usage de ces machines. La CENI a toutefois décidé de poursuivre avec ce système de votation.

Le 13 décembre, dix jours avant les élections, un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de la CENI à Kinshasa, détruisant 80 % du matériel électoral de la capitale, dont près de 8 000 machines à voter. Une semaine plus tard, en raison de ces importantes pertes de matériel électoral, la CENI a annoncé le report des élections présidentielle, législatives et provinciales au 30 décembre afin d'acheminer vers la capitale le matériel gardé en réserve dans d'autres régions. Des manifestations se sont tenues pour protester contre ce report. Par ailleurs, dans les régions de Béni et Butembo (Nord-Kivu) ainsi que de Yumbi (Ouest), les élections ont été reportées à mars 2019 en raison de l'épidémie d'Ebola et des violences meurtrières qui affectent ces secteurs, un scrutin reporté touchant plus de 1,2 millions d'électeurs. Des protestations, parfois violentes, ont eu lieu dans ces régions.

Malgré les craintes de l'opposition et de la communauté internationale, les élections présidentielle, législatives et provinciales ont finalement eu lieu le 30 décembre. Les électeurs congolais se sont mobilisés dans le calme ; peu d'incidents violents ont été rapportés. Dans l'attente des résultats, les autorités congolaises ont coupé l'accès à internet et le signal de certaines radios, dont RFI. L'annonce des résultats provisoires, d'abord prévue pour le 6 janvier, s'est faite dans la nuit du 9 au 10 janvier. Selon le décompte de la CENI, le candidat de l'opposition Félix Tschisekedi a été déclaré vainqueur avec 38,57 % des suffrages exprimés contre 34,8 % pour l'autre candidat de l'opposition Martin Fayulu et 23,8 % pour Emmanuel Ramazani Shadary. L'annonce de la CENI a surpris la CENCO qui a déclaré que ces résultats provisoires ne correspondaient pas aux données collectées par ses 40 000 observateurs déployés dans le pays. Le candidat Martin Fayulu a également contesté ces résultats :

s'appuyant sur des fuites supposés de documents le donnant vainqueur avec 60 % des suffrages, ce dernier a revendiqué la victoire et saisi la Cour constitutionnelle pour un recomptage des voix. Le 17 janvier, l'Union africaine a demandé la suspension de la proclamation des résultats électoraux définitifs et a annoncé l'envoi à Kinshasa d'une délégation de haut niveau, conduite par le Président rwandais Paul Kagame, président en exercice de l'Union africaine, afin « de trouver un consensus sur une issue à la crise post-électorale » avec toutes les parties congolaises concernées. De son côté, la Cour constitutionnelle a maintenu son calendrier : le 20 janvier, elle a proclamé élu à la majorité simple Félix Tschisekedi, après avoir rejeté le recours de Martin Fayulu. Confrontée à la validation des résultats par la Cour constitutionnelle, l'Union africaine a reporté *sine die* sa mission à Kinshasa. Félix Tschisekedi a prêté serment le 24 janvier. La communauté internationale a pris acte de la validation des résultats et de la prise de fonction du Président Tshisekedi. De son côté, Martin Fayulu et ses partisans contestent toujours les résultats.

Quant aux élections législatives, la coalition soutenue par le Président Kabila conserve sa majorité à l'Assemblée nationale avec au moins 350 sièges sur les 485 qui étaient en jeu.

Violences dans l'Est et autres régions

La situation sécuritaire dans les provinces du Kivu et de l'Ituri (Est) demeure très préoccupante. Plus de 130 groupes armés seraient actifs dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, des groupes armés convoitant le coltan, un minerai notamment utilisé dans la fabrication des téléphones portables. Les violences affectent principalement les populations civiles – prises d'otage, meurtres, pillages, incendies de villages – et surtout les femmes et les filles victimes de viols et de mutilations. C'est dans cette région qu'œuvre le gynécologue Denis Mukwege, co-prix Nobel de la paix 2018 pour sa lutte incessante contre ces violences sexuelles.

Depuis un an, les villages du Nord-Kivu connaissent un regain des violences perpétrées par les groupes armés. La ville de Béni et sa région sont particulièrement touchées par des attaques meurtrières des rebelles ougandais de l'*Allied Democratic Forces* (AFD). L'armée congolaise et les forces des Nations Unies (MONUSCO) ont mené au cours de l'automne des opérations militaires conjointes – terrestres et aériennes – contre les AFD, mais le groupe armé continue de sévir. 8 casques bleus et 12 membres des forces armées congolaises ont été tués en novembre. Des centaines de personnes ont aussi été tuées dans le Nord-Kivu depuis le mois d'août, dont au moins 130 civils uniquement dans la région de Béni. Ces violences meurtrières et récurrentes ont exacerbé la colère des populations qui ont manifesté à plusieurs reprises au cours de l'automne pour dénoncer l'inertie des autorités. Des écoles du Nord-Kivu ont même décrété une grève en octobre et novembre pour protester contre les massacres et les enlèvements dont leurs communautés sont victimes. Parallèlement à ces massacres, la région de Béni est en proie à une nouvelle épidémie de la fièvre hémorragique Ebola depuis le mois d'août. Le 15 janvier, on comptait 402 décès et 648 cas.

Enfin, au moins 890 personnes ont été tuées lors de violences communautaires à la mi-décembre dans quatre villages du territoire de Yumbi (Ouest), le conflit opposant les ethnies Banunu et Batendé. Près de 16 000 personnes ont fui vers le Congo voisin pour échapper aux violences.

Sahel

Force militaire conjointe du G5 Sahel

Les pays du Sahel poursuivent leur action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avaient annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le financement demeure toutefois l'un de ses principaux défis. Quelques 420 millions d'euros ont été promis par les pays donateurs pour 2018, mais plusieurs bailleurs de fonds tardent à concrétiser les promesses. En novembre, seul un quart du montant avait été déboursé. Réunis à Nouakchott en décembre dernier, les partenaires du G5 Sahel ont en revanche porté à 2,4 milliards d'euros leur promesse d'aide pour la mise en œuvre d'une quarantaine de projets de développement (construction d'écoles, de centres de soins, de points d'accès à l'eau, etc.) du *Programme d'investissement prioritaire 2019-2021* du G5 Sahel. Il s'agit de 127 % de l'objectif de mobilisation initial. L'Union européenne et la France sont les plus gros contributeurs. 13 % du budget était déjà fourni par les États du G5.

Le 29 juin dernier, le quartier général de la force conjointe G5 Sahel à Sévaré, au Mali, a été visé par des attaques de groupes armés, entraînant la mort de trois militaires et la suspension temporaire de la plupart des opérations. Le général mauritanien Hanena Ould Sidi a ensuite été nommé à la tête de la force, succédant ainsi au général malien Didier Dacko, et le quartier général a été transféré à Bamako. La reprise des opérations a été annoncée pour le début de l'année 2019. La force française Barkhane continue, quant à elle, à appuyer le G5 Sahel, que ce soit pour la formation, l'entraînement ou l'accompagnement dans des opérations militaires conjointes.

Le 1^{er} novembre 2018, l'APF a organisé au siège des Nations Unies à New York, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et sa représentation permanente auprès des Nations Unies, une Conférence parlementaire sur le G5 Sahel. À l'initiative du Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, M. Alassane Sakandé, les parlementaires y ont adopté l'*Appel de New York sur le G5 Sahel en marge de la 73^{ème} Assemblée générale des Nations Unies*, un texte appelant la communauté internationale à renforcer son soutien et son engagement auprès des pays du G5 Sahel. Le 13 décembre, lors d'un sommet interparlementaire tenu à Paris et auquel l'APF était associée, les parlementaires du G5 Sahel ont annoncé leur volonté de mettre sur pied une structure interparlementaire consultative permettant de suivre les actions sécuritaires et de développement entreprises dans les pays du G5 Sahel.

Réunis le 5 février au Burkina Faso à l'occasion de leur cinquième conférence, les chefs d'Etat des pays du G5 Sahel ont fait le bilan de la présidence nigérienne et défini la feuille de route pour l'année 2019. Ils se sont félicités du démarrage des opérations de la force militaire conjointe et ont identifié certaines priorités pour l'année à venir, dont la recherche de mécanismes de financement pérenne pour la force conjointe et la mise en œuvre des actions du *Programme d'investissement prioritaire 2019-2021* pour lequel de 2,4 milliards d'euros ont été promis par les partenaires du G5 Sahel.

Burkina Faso

Sur le plan sécuritaire, le Nord et l'Est du Burkina Faso sont la proie d'attaques meurtrières incessantes, principalement sur les frontières nigérienne et malienne, qui créent des zones d'insécurité de plus en plus grandes. L'État burkinabè y est peu présent et les infrastructures et services publics y sont défectueux. Sous la menace des djihadistes opposés à l'enseignement dit « occidental », quelque 200 écoles sont actuellement fermées, privant de scolarisation des milliers d'enfants. L'état d'urgence a été décrété dans plusieurs provinces. Depuis l'été, près d'une centaine de personnes ont été tuées dans des dizaines d'attaques perpétrées au Nord et visant régulièrement des gendarmeries. Le 27 décembre, 10 gendarmes burkinabès ont été tués dans une embuscade à Toeni. Le 10 janvier, 12 civils ont été tués dans une attaque djihadiste contre le village de Gasseliki. Le 28 janvier, ce sont 4 soldats burkinabés qui ont été tués à Nassoumbou au lendemain d'une attaque qui avait coûté la vie à 10 civils. Le 5 février, 5 gendarmes ont à nouveau été tués dans le Nord du pays. L'armée burkinabè a mené une vaste opération anti-terroriste au début du mois de février dans trois localités frontalières du Nord du pays après une attaque ayant fait 14 victimes civiles dans le Yatenga. Les autorités affirment avoir neutralisé 146 terroristes. En outre, la prolifération des engins explosifs artisanaux (IED) au cours des derniers mois a été particulièrement meurtrière, notamment pour les forces de sécurité. Au moins une soixantaine de personnes sont mortes dans l'explosion de mines artisanales dans les régions du Nord et de l'Est. Par ailleurs, les populations burkinabè sont victimes non seulement des activités djihadistes, mais également des tensions violentes périodiques entre les agriculteurs et les Peuls, traditionnellement éleveurs. Les 1^{er} et 2 janvier, une cinquantaine de civils ont été tués dans le village de Yirgou (Nord) lors d'une attaque d'hommes armés suivie de représailles de la communauté peule.

Sur le plan politique, plusieurs manifestations ont eu lieu à Ouagadougou au cours de l'automne pour protester contre l'insécurité grandissante, mais également contre la paupérisation, la précarité socio-économique et la hausse du prix de l'essence.

Mali

Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence récurrents, secoue le Mali. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord a certes mené à la signature en 2015 de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*, dit Accord d'Alger, mais sa mise en œuvre est difficile et régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires. Malgré la signature en octobre d'un nouveau *Pacte pour la paix au Mali*, les progrès demeurent faibles et le Conseil de sécurité a adopté en décembre ses premières mesures de sanctions visant des responsables des groupes armés signataires à l'origine de blocage dans la mise en œuvre. En février, environ 5 000 combattants ont manifesté leur désir d'intégrer le processus de paix et d'adhérer au *Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR)*.

Terrorisme et violences

En dépit des efforts pour la paix, le Nord, le Nord-Est et le centre du Mali demeurent en proie à de nombreuses attaques meurtrières, notamment perpétrées par des groupes djihadistes non signataires de l'Accord d'Alger. L'état d'urgence, qui avait été prolongé jusqu'au 31 octobre, a été prorogé d'une année supplémentaire. En décembre, le Premier ministre a annoncé l'envoi de 350 policiers,

gendarmes et soldats supplémentaires à Tombouctou pour renforcer la sécurité. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), on compte désormais plus de 120 000 déplacés internes au Mali, un nombre ayant doublé depuis six mois.

Les soldats de l'armée malienne, de la force française Barkhane et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) affrontent régulièrement les groupes armés, entraînant des victimes nombreuses. Le 20 janvier, une violente attaque contre la MINUSMA à Aguelhok (Nord-Est) a coûté la vie à 10 casques bleus tchadiens et blessé au moins 25 soldats. L'attaque a été revendiquée par le groupe djihadiste Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

Les violences intercommunautaires sont également nombreuses au Nord-Est et au centre du pays et ont fait plus de 500 morts civils en 2018 selon l'ONU. Une centaine de villageois peuls ont ainsi été tués, entre autres par des chasseurs traditionnels dozos et des milices dogons, dans le centre du pays lors de différentes attaques entre novembre et janvier. Une cinquantaine de civils touaregs sont également morts en quelques jours à la fin du mois de septembre et 47 ont été tués les 11 et 12 décembre.

Élections présidentielle et législatives

Les deux tours de l'élection présidentielle malienne se sont tenues les 29 juillet et 12 août. 24 candidats étaient en lice et 36 000 membres des forces de sécurité ont été mobilisés. Les menaces djihadistes ont obligé la fermeture de quelques centaines de bureaux de vote à chacun des deux tours. 4 militaires, tombés dans une embuscade, ont été tués lors d'une mission de sécurisation des opérations électorales. À l'issue du second tour, Ibrahim Boubacar Keïta a été réélu pour un second mandat à la tête du pays, avec 67 % des suffrages exprimés. 34,5 % des électeurs inscrits ont participé à ce second tour. Quant aux élections législatives, après avoir été une première fois reportée, elles ont été de nouveau repoussées au premier semestre de 2019 sur décision de la Cour constitutionnelle.

Niger

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. En novembre, au moins une dizaine de personnes ont été tuées et 15 femmes ont été enlevées dans le Sud-Est du pays. Les chefs d'État du Niger, du Tchad et du Nigéria, ainsi que le Premier ministre camerounais, se sont réunis à N'Djamena le 29 novembre afin de discuter des moyens de lutter contre Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad. L'armée nigérienne a quant à elle mené plusieurs offensives contre Boko Haram au cours des derniers mois. En fin d'année, 200 terroristes auraient ainsi été tués lors d'opérations terrestres et aériennes dans le Sud-Est du pays. L'instabilité au Mali et au Burkina Faso a également des répercussions au Niger avec une forte augmentation des attaques de groupes extrémistes dans les régions frontalières. Les postes frontaliers et les gendarmeries sont régulièrement la cible des groupes armés. En 2018, quelque 52 000 déplacés auraient fui les violences dans les régions de Tillabéri et Tahoua (Ouest).

Sur le plan politique, un nouveau code électoral a été adopté en l'absence des partis d'opposition qui en contestent certains articles, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des candidats.

Tchad

Bien que moins touché par le terrorisme que les autres pays du Sahel, le Tchad connaît également des violences meurtrières. Depuis l'été, une quarantaine de personnes sont mortes dans des attaques attribuées au groupe terroriste Boko Haram, dont 8 soldats tchadiens en octobre dans le cadre de combats ayant aussi causé la mort de 48 terroristes. En février, les forces armées françaises et tchadiennes ont mené une série de frappes aériennes contre les rebelles de l'Union des forces de la résistance (UFR) qui avaient annoncé vouloir marcher sur N'Djamena. Ces opérations conjointes ont permis de stopper la progression du groupe armé et la capture de plusieurs centaines de combattants. Parallèlement, les affrontements entre éleveurs et agriculteurs ont par ailleurs fait au moins une douzaine de morts en octobre et novembre.

Par ailleurs, les élections législatives qui devaient se tenir en novembre ont été repoussées en mai afin que soit adopté un code électoral, que soit mise en place une commission électorale nationale indépendante et que soit fait un recensement des électeurs.

Togo

À l'automne 2017, le Togo a été le théâtre de manifestations massives, parfois violentes, tenues dans les grandes villes du pays à l'initiative de l'opposition afin d'exiger des réformes constitutionnelles et institutionnelles. Des efforts de médiation ont été entamés par les présidents ghanéen et guinéen et ont mené à l'hiver 2018 à l'ouverture d'un dialogue inter-togolais qui fut, toutefois, plusieurs fois suspendu en raison de désaccords. Alors que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les principales revendications des protestataires, notamment la limitation du nombre de mandats présidentiels, l'opposition dénonce que ces réformes ne soient pas rétroactives, permettant au Président Faure Gnassingbé de solliciter un nouveau mandat. Sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le dialogue s'est poursuivi au cours de l'été. Or, les protestations ont repris à l'automne 2018. En décembre, lors de nouvelles manifestations non autorisées organisées dans plusieurs villes, au moins 4 personnes sont mortes dans des affrontements avec les forces de l'ordre.

Des élections législatives se sont néanmoins tenues le 20 décembre dernier, conformément aux recommandations des facilitateurs régionaux. Selon les résultats officiels de la Cour constitutionnelle, le parti présidentiel Union pour la République (UNIR) a obtenu 59 sièges sur 91 à l'Assemblée nationale. La principale coalition de l'opposition, regroupant 14 partis (C-14), avait annoncé son boycott du scrutin, jugeant qu'il y avait eu des « irrégularités » dans le processus électoral et contestant la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Regrettant ce boycott, les observateurs de l'Union africaine (UA) et de la CEDEAO ont néanmoins salué la bonne tenue du scrutin. Par ailleurs, pour la première fois une femme, M^{me} Yawa Djigbodi Tségan, a été élue en janvier à la présidence de l'Assemblée nationale.

e. Veille parlementaire

Arménie

Des élections législatives anticipées se sont tenues en Arménie le 9 décembre. La coalition soutenant le Premier ministre Nikol Pashinian a obtenu plus de 70 % des suffrages et 88 sièges sur 132 à l'Assemblée nationale.

Bosnie-Herzégovine

Le 7 octobre se sont tenues les élections générales en Bosnie-Herzégovine. Les parties nationalistes bosniaque (SDA), serbe (SNSD) et croate (HDZ) ont obtenu la plupart des 42 sièges de l'Assemblée.

Cambodge

Les élections législatives ont eu lieu le 29 juillet 2018. Le parti du Premier ministre Hun Sen a remporté l'ensemble des sièges avec 77 % des suffrages, entraînant de fait un parlement à parti unique.

Cameroun

Les résultats officiels de l'élection présidentielle camerounaise du 7 octobre ont donné vainqueur le Président sortant Paul Biya avec 71 % des suffrages. Il a été réélu pour un septième mandat consécutif.

Ex-République yougoslave de Macédoine

Le 30 septembre se tenait en Ex-République yougoslave de Macédoine un référendum visant à consulter la population sur l'accord conclu avec la Grèce et proposant notamment de renommer le pays République de Macédoine du Nord. Bien que 90 % des votants se soient exprimés en faveur, le taux de participation s'est élevé à 36 %, en deçà du quorum de 50 % exigé. Le parlement a proposé par la suite une révision constitutionnelle portant sur le changement de nom. Le projet de révision constitutionnelle a été adopté le 11 janvier. Le parlement grec doit maintenant confirmer l'entrée en vigueur de l'accord.

Gabon

Le premier tour des élections législatives gabonaises s'est tenu le 6 octobre. Le Parti démocratique gabonais (PDG), actuellement au pouvoir, a remporté 74 des 143 sièges dès le premier tour. Le taux de participation s'est élevé à 58,63 %. Un second tour a eu lieu le 27 octobre pour 61 circonscriptions.

Géorgie

Le second tour de l'élection présidentielle géorgienne a été remporté par Salomé Zourabichvili le 28 novembre 2018 avec 59,52 % des voix. Elle devient la première femme présidente du pays.

Lettonie

Le parti prorusse Harmonie a remporté les élections législatives du 6 octobre avec 23 sièges sur 100. Les partis conservateurs JKP et KPV ont pour leur part obtenu 16 sièges chacun.

Luxembourg

Lors des élections législatives du 14 octobre, le parti social-chrétien (CSV) est arrivé en tête avec 21 sièges sur 60, devant les libéraux de l'actuel Premier ministre Xavier Bettel et les socio-démocrates.

Madagascar

Le premier tour de l'élection présidentielle malgache s'est tenu le 7 novembre 2018. Les anciens présidents Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina se sont ensuite affrontés au second tour le 19 décembre. Ce dernier l'a emporté avec 55,6 % des voix.

Mali

À l'issue du second tour de l'élection présidentielle, le 12 août 2018, Ibrahim Boubacar Keïta a été réélu pour un second mandat à la tête du pays, avec 67 % des voix. Le taux de participation a été de 34 %.

Mauritanie

Les élections législatives se sont déroulées en Mauritanie les 1^{er} et 15 septembre afin de renouveler les 157 députés de l'Assemblée nationale. Le parti centriste Union pour la République a obtenu la majorité des sièges. Des élections municipales et régionales avaient lieu simultanément.

Mexique

Les élections générales se sont tenues le 1^{er} juillet 2018. À l'issue du scrutin, Andrés Manuel Lopez Obrador, ancien maire de Mexico, a été élu Président avec 53 % des suffrages. Il s'agit d'une première élection pour un candidat de gauche à la tête du pays. La coalition du nouveau président Obrador a également obtenu 69 sièges de sénateurs sur 128 et 308 sièges de députés sur 500.

Nouveau-Brunswick

Le 24 septembre se sont tenues les élections législatives au Nouveau-Brunswick. Les deux principales formations politiques, au coude à coude, n'ont pu obtenir une majorité absolue de sièges. Après plusieurs mois de négociations, le chef du parti progressiste-conservateur Blaine Higgs a obtenu le soutien du parti Alliance des gens pour former un gouvernement et être nommé Premier ministre.

Nouvelle-Calédonie

Le 4 novembre 2018 s'est tenu un référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'accord de Nouméa. Le « non » à la proposition d'indépendance a obtenu 56,7 % des voix. Le taux de participation s'est élevé à 80,6 %.

Québec

Lors des élections législatives québécoises, le parti de centre-droite Coalition Avenir Québec (CAQ) a remporté 74 des 125 sièges de l'Assemblée nationale. Le chef de la CAQ François Legault est devenu Premier ministre et son parti forme pour la première fois le gouvernement.

République démocratique du Congo

Après plusieurs reports, les élections présidentielle, législatives et provinciales ont eu lieu en RDC le 30 décembre. Selon les résultats de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), validés par la Cour constitutionnelle, le candidat de l'opposition Félix Tshisekedi a remporté l'élection avec plus de 38 % des voix. Il a prêté serment le 24 janvier. Quant aux élections législatives, la coalition soutenue par le Président Kabila conserve sa majorité à l'Assemblée nationale avec au moins 350 sièges sur les 485 qui étaient en jeu.

Rwanda

La coalition menée par le Front patriotique rwandais du Président Paul Kagame a obtenu 74 % des suffrages et 40 sièges lors des élections législatives des 2 et 3 septembre où 53 des 80 sièges de députés étaient en jeu.

Sénégal

Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 24 février 2019. Sur les 27 dossiers de candidature transmis, seuls 5 candidats ont été validés par le Conseil constitutionnel, dont le Président de la République sortant Macky Sall.

Togo

Les élections législatives togolaises se sont déroulées le 20 décembre 2018. Le parti au pouvoir Union pour la République a conservé sa majorité avec 59 sièges sur 91. La principale coalition de l'opposition a boycotté le scrutin.